



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 15627

Texte de la question

M. Christian Blanc attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les retraites des assistantes maternelles. Devant notamment, le montant faible du salaire horaire et un accès limité à une cotisation à un taux plus élevé pour le régime des retraites complémentaires, les assistantes maternelles ne peuvent pas accéder à une retraite décente. Il lui demande, en conséquence, quelles sont les intentions du ministère pour assurer aux assistantes maternelles la possibilité d'une meilleure retraite.

Données clés

Auteur : [M. Christian Blanc](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15627

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 717

Question retirée le : 22 avril 2008 (Fin de mandat)